

# MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>



## Séance du Conseil Municipal du vendredi 5 mai 2023 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents: M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, Mme LINDER Christine, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme MONA Régine.

Excusé : M. BRASQUER Pierrick -----

Absente : Mme KUNTZ Armelle -----

### Ordre du jour :

1. Organisation de la journée citoyenne avec jumelage retour de Losse
2. Renouvellement des baux de chasse 2024-2033 : abandon du produit de la chasse à la commune – modalité de consultation des propriétaires fonciers constitution de la commission consultative communale de la chasse (4C)
3. Arrosage fleurissement : réserve d'eau de pluie - emploi jeunes été
4. Groupement de commande ComCom Sundgau des assurances des biens communaux et véhicules et assistance juridique
5. Divers :
  - groupement de commande ComCom Sundgau des vérifications périodiques des bâtiments communaux, aires de jeux etc...
  - Quête cancer
  - Benne pour vêtements du Relais
  - rapport des juridictions financières de la ComCom Sundgau à voir sur le site : Communauté de communes Sundgau (Haut-Rhin)/cour des comptes (cocomptes.fr)

### 1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Organisation de la journée citoyenne avec jumelage retour de Losse

La 10<sup>ème</sup> journée citoyenne s'organise autour de 10 ateliers avec le concours des amis landais de Losse le samedi 20 mai 2023. Le programme du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage retour s'organise le dimanche 21 mai avec serment de jumelage, verre de l'amitié pour la population, repas officiel, cadeau de la collectivité, cadeaux aux familles accueillies. La préparation est prévue le mercredi 17 mai à 14h à la salle.

### 3. Renouvellement des baux de chasse 2024-2033 : abandon du produit de la chasse à la commune – modalité de consultation des propriétaires fonciers - constitution de la commission consultative communale de la chasse (4C)

Les baux de chasse viennent à échéance le 1<sup>er</sup> février 2024. A cet effet, il appartient à la commune qui est juridiquement mandataire des propriétaires fonciers, de procéder aux formalités en vue de la relocation du lot de chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033. Dans un premier temps, il faudra consulter les propriétaires fonciers quant à l'abandon du produit de la location auquel ils ont droit en proportion de leur surface en propriété.

Le conseil estime en effet qu'il est préférable pour les propriétaires d'abandonner le produit de la location à la commune et en contrepartie elle s'engage à payer à leurs places, la cotisation de la Caisse d'Assurances Accidents Agricole du Haut-Rhin, le surplus étant affecté à des dépenses rurales comme notamment l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Par ailleurs, cela évite également de procéder annuellement à la redistribution du produit à l'adresse de tous les propriétaires, ce qui engendre des frais conséquents pour des montants réduits, voire insignifiants quelquefois.

Il faudra faire un état de la totalité des surfaces chassables et consulter par écrit les propriétaires afin de connaître leurs avis.

La surface totale du ban communal s'établit environ à 700 hectares dont 53 hectares ne sont pas chassables tels que les secteurs d'habitations ou les surfaces non cadastrées des routes et voies de circulation.

Ainsi le conseil décide à l'unanimité :

- de demander aux propriétaires d'abandonner le produit de la location de la chasse à la commune.
- de consulter les propriétaires fonciers afin d'obtenir leur accord.
- de prévoir la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) et désigne les 3 élus délégués à cette 4C en les personnes de M. le maire, M. Renggli Gérard et M. Olivier Richard
- de mettre en œuvre toute procédure relative à la relocation du lot de chasse de la commune (enchères ou gré à gré)

#### **4. Arrosage fleurissement : réserve d'eau de pluie - emploi jeunes été**

Par souci d'économie d'eau, le conseil souhaite se doter de cubis pour placer des réserves d'eau de pluie sur plusieurs sites nécessitant l'arrosage des fleurs. Il est également proposé de contacter la comcom pour une commande groupée et pour réactiver les fontaines grâce au trop plein, à certaines heures de la journée

Par ailleurs, pour arroser tout l'été, les bénévoles diminuent. Le conseil propose de tenter l'essai d'embauche de jeunes pour l'arrosage et autres travaux cet été.

#### **5. Groupement de commande ComCom Sundgau des assurances des biens communaux et véhicules et assistance juridique**

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Sundgau a conclu le 1er janvier 2020 des marchés d'assurances pour une période de 4 années par le biais d'un groupement de commande. Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Il est donc nécessaire de conclure des nouveaux marchés. Dans un objectif de mutualisation des compétences et d'optimisation du budget, il est proposé de constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Outre la Communauté de communes, il est proposé que ce groupement soit composé des membres suivants : Altkirch, Durmenach, Fislis, Heidwiller, Hirsingue, Hochstatt, Luemschwiller, Steinsoultz, Walheim et Wittersdorf. Pour ces raisons, il est proposé la signature d'une convention de groupement de commandes entre les communes citées et la Communauté de communes qui serait désignée coordinateur du groupement avec les missions suivantes :

- Gestion des modalités préalables à la passation du marché, à savoir notamment ; démarches liées à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, réception des plis ;

- Déclaration, le cas échéant : du caractère inacceptable, inapproprié d'une offre et décider de la suite à donner ; d'un lot sans suite pour motif d'infructuosité aux candidats non retenus ;
- Rédaction et transmission des courriers aux candidats non retenus ;
- Attribution des marchés ;
- Rédaction du rapport de présentation et transmission des éléments requis au contrôle de légalité pour l'ensemble des lots, conformément à l'article R.2131-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2022 portant modification de la délégation d'attribution au Président et au Bureau ;

DECIDE la conclusion d'un groupement de commandes avec les communes membres susmentionnés pour la passation des nouveaux contrats d'assurance.

APPROUVE les termes de la convention, tels que présentés par son Président.

AUTORISE son Président à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous actes s'y rapportant.

## 6. Divers :

### - **groupement de commande ComCom Sundgau des vérifications périodiques des bâtiments communaux, aires de jeux etc...**

Le CM donne son accord de principe pour renouveler sa participation au groupement de commande ComCom Sundgau des vérifications périodiques des bâtiments communaux, aires de jeux etc... pour la nouvelle période 2024-2028

### - **Quête cancer**

L'élue Mme Caroline Iffenecker annonce sa participation comme bénévole pour la quête au profit de la Ligue contre le cancer

### - **Benne pour vêtements du Relais**

Le CM donne son accord pour l'essai de la mise en place d'une benne de collecte de vêtements par l'association Relais Est sur le parking de l'ancien presbytère à côté de l'école

### - **rapport des juridictions financières de la ComCom Sundgau à voir sur le site : Communauté de communes Sundgau (Haut-Rhin)/cour des comptes (ccomptes.fr)**

Le maire informe le conseil du rapport de la cour des comptes sur des juridictions financières de la ComCom Sundgau

### - **info :**

- **PLUi** : La comcom a pris contact avec le maire et l'adjointe Mme Staechelin pour pointer les zones urbanisables, les dents creuses, et les maisons vides et les éventuels projets communaux. A suivre.

- les lots de **bois d'affouage** seront distribués le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 19h.

- **décision modificative** : le CM décide à l'unanimité d'un mouvement de crédits dans le BP 2023 en réduisant le montant de 40 985,56 € à l'opération 2151-36 (chemin rural vers carrière) pour augmenter les 40 985,56 € vers l'opération 2151-24 (voirie sécurité) qui atteint ainsi un total 174 985,56 € TTC affecté totalement aux travaux de sécurité de la voirie

- un **pin's officiel** a été remis à la déléguée au service national : Régine Mona

Fin de la séance à 22H45

Prochain CM fixé au vendredi 09.06.2023